



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025**

<p><b>Nombre de conseillers municipaux :</b> En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 27</p> <p><b>Date de la convocation :</b> Le 28 janvier 2025</p> <p><b>Publication site internet :</b> Le 12 février 2025</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHL.</p> <p><b>Etaient représentés :</b> Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Virginie NAIRE ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU.</p> <p><b>Absentes :</b> Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
---	--

**Délibération n°05**

**Rapporteur : M. Michel VARRONI**

**Objet : Subvention à l'association FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés – canton UGINE)**

Par délibération n°25 du Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2024 approuvait l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025.

Suite à la demande de subvention présentée par l'association FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés – Canton d'UGINE), et au vu de ses missions d'assistance juridique et administrative auprès de ses bénéficiaires, des charges de fonctionnement inhérentes à ses activités, notamment les frais de déplacement et les fournitures nécessaires ;

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € (trois cents euros) à la FNATH - Canton d'UGINE pour soutenir ses actions et permettre la continuité de ses services auprès des personnes accidentées.

La commission municipale a examiné le dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le versement de la subvention de fonctionnement d'un montant de 300 euros (trois cents euros) à l'association FNATH pour l'année 2025.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250203-20250203\_DE05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Publication : 12/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire